

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/05/2017

Dossier complet le :

23/05/2017

N° d'enregistrement :

2017-0094

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une opération de 210 logements, cellules commerciales
et activités.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL LES DUNES DE FLANDRES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LAUNOIS Didier

RCS / SIRET

4108181881653010039

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
3c	Depôt d'un permis de construire d'une surface de plancher de plus de 10.000 m ² .
6d	Prolongement de la rue Simons jusqu'à la rue Emile Rouzé (longueur d'environ 80 m).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Démolition des anciens locaux de vente de matériel électrique de la société "REKEL" (bâtiment incendié en 2015 et resté en l'état) et démolition de l'ancien supermarché de l'enseigne "INTERMARCHÉ" (fermé depuis 2015).
- Construction d'un ensemble immobilier d'environ 210 logements et quelques bureaux d'activités ou cellules commerciales en pied de bâtiment avec stationnements en parking souterrain.
- Création d'un mail piétonnier en fond de parcelle, d'un espace vert en pleine terre en cœur d'îlot, du prolongement de la rue Simons jusqu'à la rue de Marquillies et élargissement/aménagement de la rue Emile Rouzé par l'aménagement de la ZAC Arras Europe afin d'accueillir notre projet.

4.2 Objectifs du projet

Voir annexe jointe intitulée "4.2 - Objectifs du projet"

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1^{ère} phase => Démolition des bâtiments et enrobés qui recouvrent l'intégralité des parcelles
- 2^{ème} phase => Terrassement et excavation des terrains pour accueillir le futur parking souterrain du projet.
- 3^{ème} phase => Elevation des bâtiments.
Travaux de préparation du mail piéton et du prolongement de la rue Simons.
Apport de terre végétale pour l'aménagement paysager du cœur d'îlot du projet.
En parallèle, le SORELI réalisera les travaux d'élargissement et d'aménagement de la rue Emile Rouzé.
- 4^{ème} phase => Fin des travaux bâtiments, Espaces verts, VRD et livraison des logements. Durée totale du chantier : 24 mois.
- 5^{ème} phase => Rétrocession mail piéton et du prolongement de la rue Simons aux organismes compétents (cf. voir note explicative).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- des pieds de bâtiment le long des rues Emile Rouzé, de Marquillies et Balzac bénéficieront des travaux d'aménagement de la ZAC Arras Europe et alterneront entre bureaux d'activité, cellules commerciales et logements.
 - le projet développera environ 210 logements construits autour d'un espace vert central paysager qui permettra d'accueillir une majorité de familles en accession libre ou accession sociale.
 - le long du mail piéton, en fond de parcelle, seront présents des logements semi-collectifs à échelle individuelle avec des accès directs vers le jardin central.
 - des appartements situés dans les bâtiments à échelle collective profiteront, d'une part, de l'aménagement de la rue Emile Rouzé et, d'autre part, des aménagements paysagers du cœur d'îlot.
 - l'intégralité des stationnements du projet seront positionnés en souterrain, sous les bâtiments, avec des accès sur le prolongement de la rue Simons aménagée pour accueillir ce projet.
- la répartition de ces parkings sous les bâtiments permettra de libérer un espace vert central planté en pleine terre végétale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à l'élaboration d'un dossier loi sur l'eau de type déclaratif (D).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
• Superficie globale du terrain (parcelles DR487, DR470, DR130, DR409) :	11 904 m ²
• Surface habitable approximative créée :	13 309 m ²
• Nombre de places de stationnement :	268

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Projet situé entre la rue de Marquillies, la rue Emile Rougé et la rue Balzac à Lille (59000)

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°05'18"68 Lat. 50°61'35"44

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

(Empty box for description of project components and authorization date)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - PPRT produits chimiques de Loos (toxique) => approuvé le 30/08/2012 - PPRN => PER Mouvements de terrain de Lille et d'Hellemmes => approuvés le 16/05/1990 et le 27/06/1990. - PPRI (inondation) => prescrit le 13/02/201
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet provoque de l'infiltration à la parcelle notamment grâce au couvert d'ilôt végétal.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Excavation des sols sous l'emprise des parkings souterrains et fondations des bâtiments.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la commune de Lille qui est couverte par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) : - produits chimiques de Loos (approuvé le 30/08/2012) - Toxique. (Voir arrêté en annexe)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la commune de Lille qui est couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) : - PER Mouvements de terrain de Lille et d'Hellemmes => approuvés le 16/05/1990 et le 27/06/1990. - PPR I (inondation) => prescrit le 13/02/2001.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des trafics routiers et piétons du fait de l'apport dans ce quartier d'environ 240 logements. Ce sujet a été appréhendé dans la conception du projet avec l'élargissement de la rue Emile Rougé dans le cadre de la ZAC Area Europe, le prolongement de la rue Simon, jusqu'à la rue Emile Rougé pour 6 cabines/2000 parking et la création d'un moulin piéton public.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>le projet prévoit une gestion des eaux pluviales par infiltration et tamponnement avec surverse sur le réseau communautaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>des évacuations EI/EV seront reliées au réseau communautaire.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition des bâtiments actuels du site et la construction d'un programme immobilier modifieront l'urbanisme de la rue et accueillera de l'espace vert paysager en cœur d'îlot.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Ce projet se situe pour partie, le long de la rue Emile Louze, sur l'emprise de la ZAC Arras Europe dont la SORELI possède la concession d'aménagement depuis 2008. La ZAC Arras Europe a permis ces dernières années la construction d'environ 850 logements à proximité immédiate du présent projet.
- Dans le même secteur se situe le projet de centre commercial Lilleium dont le permis de construire a été accordé il y a plusieurs années. (Maître d'ouvrage : Vicity).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Création d'un cœur d'îlot végétalisé en pleine terre favorisant une infiltration à la parcelle
- Création d'un mail piétonnier sur toute la longueur de la parcelle d'une largeur de 3m, afin de favoriser le flux de piétons
- Prolongement de la rue Simons afin de permettre l'entrée / sortie du parking souterrain par cette rue aujourd'hui peu utilisée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Vu l'état actuel du site (voir photos), le projet ne pourra qu'améliorer les caractéristiques environnementales du site (terrain actuellement dépourvu d'espaces verts, occupé par des bâtiments brûlés ou inoccupés. La rue Emile Rougé est aujourd'hui étroite et peu accueillante).
A ce titre, nous estimons que notre projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">- Arrêté relatif à l'état des risques naturels, technologiques et miniers de biens immobiliers situés sur la commune de Lille.- Schéma directeur de la Ville de Lille (3 pages)- Annexe 4.2 - Objectifs du projet.- plans de situation (4 pages)- plan de cadastre et références des parcelles (2 pages)- Terrain "vue du ciel" (2 pages) + 19 photos.- Schéma de principe du projet (5 pages)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lille

le

27/03/2017

Signature

SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leday B.P. 80630
80100 ABBEVILLE
RCS Amiens 408 888 658

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION
EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

**Projet concerné : CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME IMMOBILIER D'ENVIRON
210 LOGEMENTS, CELLULES COMMERCIALES ET ACTIVITE**

Pétitionnaire : SARL LES DUNES DE FLANDRES

4.2) Objectifs du projet

A l'échelle du quartier Lille Sud :

Les parcelles DR487, DR470, DR130 et DR409, objets du présent projet, sont aujourd'hui composées de 2 bâtiments (incendié, laissé en l'état pour l'un et à l'abandon pour l'autre) et intégralement recouvertes d'enrobé pour du stationnement privatif. Notre projet vise à reconstituer une vie de quartier et une liaison urbanisée, à l'architecture soignée, entre la ZAC ARRAS EUROPE, le Commissariat Central de Police, le projet du Centre Commercial LILLENIUM et le rond-point de la Porte des Postes.

Afin d'atteindre cet objectif, un mail piétonnier sera réalisé sur toute la longueur des parcelles DR487 et DR470, sur une largeur de 9m, permettant à ce site de devenir un lieu de passage piéton des résidents du quartier LILLE SUD et plus particulièrement des résidents de la ZAC ARRAS EUROPE vers le centre-Ville de Lille.

Le projet est destiné à favoriser au maximum l'accueil de familles en accession à la propriété dans ce quartier en privilégiant des typologies de logements adaptés à leurs attentes.

A l'échelle du projet :

L'architecture soignée du projet accompagnée des travaux d'élargissement et d'aménagement de la rue Emile Rouzé par la SORELI apporteront une image plus sécurisante du quartier et favoriseront le passage dans cette rue actuellement étroite et peu accueillante.

Un cœur d'ilôt végétal en pleine terre sera créé entre les logements à échelle individuelle, le long du mail piéton, et les bâtiments à échelle collective qui reconstituent le front bâti des rues (Voir plans joints). Il est à noter que les parcelles sont aujourd'hui dépourvues d'espaces verts. A ce titre, le projet privilégiera la création de parkings souterrains sous l'emprise des bâtiments afin de permettre des plantations en pleine terre en cœur d'ilôt.

En plus des travaux d'aménagement et d'élargissement de la rue Emile Rouzé, afin de faciliter le flux de circulation des véhicules aux abords du site, l'opération prévoit le prolongement de la rue Simons, jusqu'à la rue Emile Rouzé, afin d'y intégrer les entrées/sortie du parking souterrain.


SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leday B.P. 80530
80100 ABBEVILLE
RCS Amiens 408 888 659

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires
et de la mer du Nord

Service Sécurité
Risques et Crises.



SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Lefebvre B.P. 80630
80100 ABBEVILLE
RIBS Amiens 485 565 659

Arrêté relatif à l'état des risques naturels, technologiques et miniers de biens immobiliers situés sur la commune de Lille

Le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27, L.515-15 à L.515-26 et R.515-39 à R.515-50, L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.561-10, L.563-1 et R.563-1 à R.563-8-1 ;

Vu le code nouveau minier et notamment son article L.174-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2015 fixant la liste des communes du département du Nord concernées par l'obligation d'information sur les risques naturels, technologiques et miniers modifiant l'arrêté préfectoral du 15 février 2006 modifié par les arrêtés des 4 décembre 2007, 13 octobre 2008 et 19 avril 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013 relatif à l'état des risques naturels et technologiques sur la commune de Lille ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2015 accordant délégation de signature à M. Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord ;

Sur proposition du Chef du service sécurité risques et crises.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers situés sur la commune de Lille sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels, technologiques et miniers pris en compte,
- la cartographie des zones exposées
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Lille, en préfecture et sur le site des services de l'Etat à l'adresse suivante : www.nord.gouv.fr.

Article 2- L'arrêté du 7 octobre 2013 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Lille est abrogé.

Article 3- Une copie du présent arrêté et de son annexe est adressée en mairie de Lille et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie de Lille.

Article 4- Le Directeur de cabinet de la préfecture du Nord, Le Maire de la Commune de Lille, le Chef du service sécurité, risques et crises de la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 24 juillet 2015
Pour le préfet et par délégation
Le Directeur départemental des
territoires et de la mer



Philippe LALART



Préfecture du Nord

code postal : 59000

Commune de LILLE

code Insee : 59350

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° du 24 juillet 2016 mis à jour le

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

- 2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR**
- | | | | | | |
|--|----------|---------|----------------|---|-----|
| | naturels | miniers | technologiques | X | non |
|--|----------|---------|----------------|---|-----|
- PPRT Produits chimiques de Loos** Approuvé le 30/06/2012 **Toxique**
- Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :
- Note de présentation consultable sur Internet * X
- Règlement consultable sur Internet * X
- Documents graphiques : extrait du zonage réglementaire du PPRT consultable sur Internet * X
- Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux
- | | | | |
|--|-----|-----|---|
| | oui | non | X |
|--|-----|-----|---|
-
- 2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR**
- | | | | | | |
|--|----------|---|---------|----------------|-----|
| | naturels | X | miniers | technologiques | non |
|--|----------|---|---------|----------------|-----|
- PER mouvements de terrain de Lille** date Approuvé le 16/05/1990 **aléa Effondrement de terrain dû à la présence de cavités**
- Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :
- Rapport de présentation consultable sur Internet * X
- Règlement consultable sur Internet * X
- Documents graphiques : extrait du zonage réglementaire du PER consultable sur Internet * X
- Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux
- | | | | |
|--|-----|-----|---|
| | oui | non | X |
|--|-----|-----|---|
-
- 2.3 La commune est située dans le périmètre d'un PPR**
- | | | | | | |
|--|----------|---|---------|----------------|-----|
| | naturels | X | miniers | technologiques | non |
|--|----------|---|---------|----------------|-----|
- PER mouvements de terrain de Hellemmes** date Approuvé le 27/06/1990 **aléa Effondrement de terrain dû à la présence de cavités**
- Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :
- Rapport de présentation consultable sur Internet * X
- Règlement consultable sur Internet * X
- Documents graphiques : extrait du zonage réglementaire du PER consultable sur Internet * X
- Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux
- | | | | |
|--|-----|-----|---|
| | oui | non | X |
|--|-----|-----|---|
-
- 4 La commune est située dans le périmètre d'un PPR**
- | | | | | | |
|--|----------|---|---------|----------------|-----|
| | naturels | x | miniers | technologiques | non |
|--|----------|---|---------|----------------|-----|
- PPRI** date Prescrit le 13/02/2001 **aléa Inondation**
- Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :
- consultable sur Internet * X
- consultable sur Internet * X
- consultable sur Internet * X
- Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux
- | | | | |
|--|-----|-----|--|
| | oui | non | |
|--|-----|-----|--|

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone 5	zone 4	zone 3	zone 2 X	Zone 1 *

* il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :
Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur internet *

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des inondables au regard des risques encourus en application de l'article R125-28 du Code de l'environnement

La commune entre dans le périmètre du Territoire à Risque Inondation de Lila. Les cartographies sont consultables sur [inems*](#)

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique à la date de l'édition de la présente fiche communale

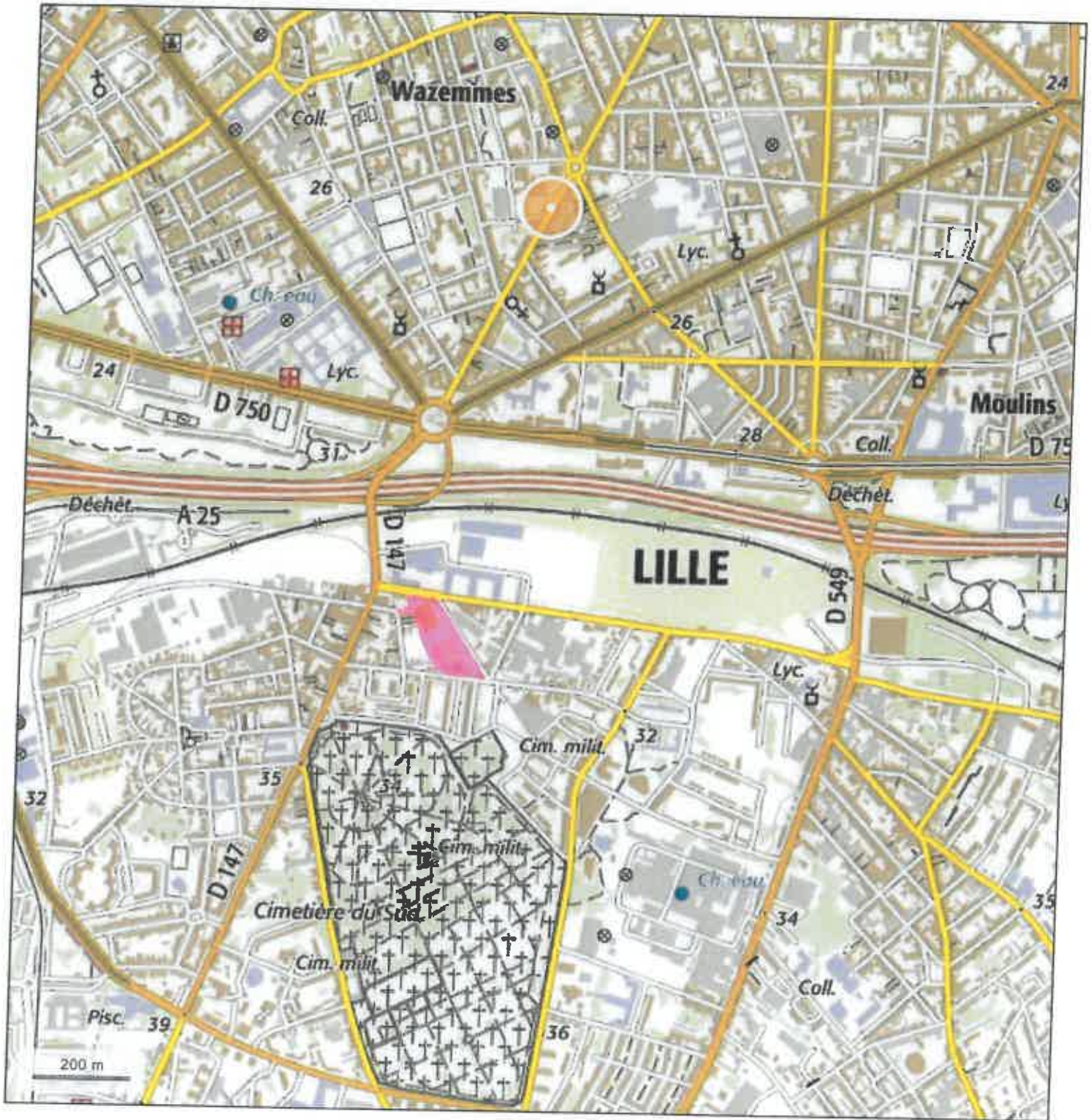
* La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles	nombre	catastrophes technologiques	nombre
-------------------------	--------	-----------------------------	--------


Le préfet du Nord

site* www.nord.gouv.fr

Plan de situation (1/4)

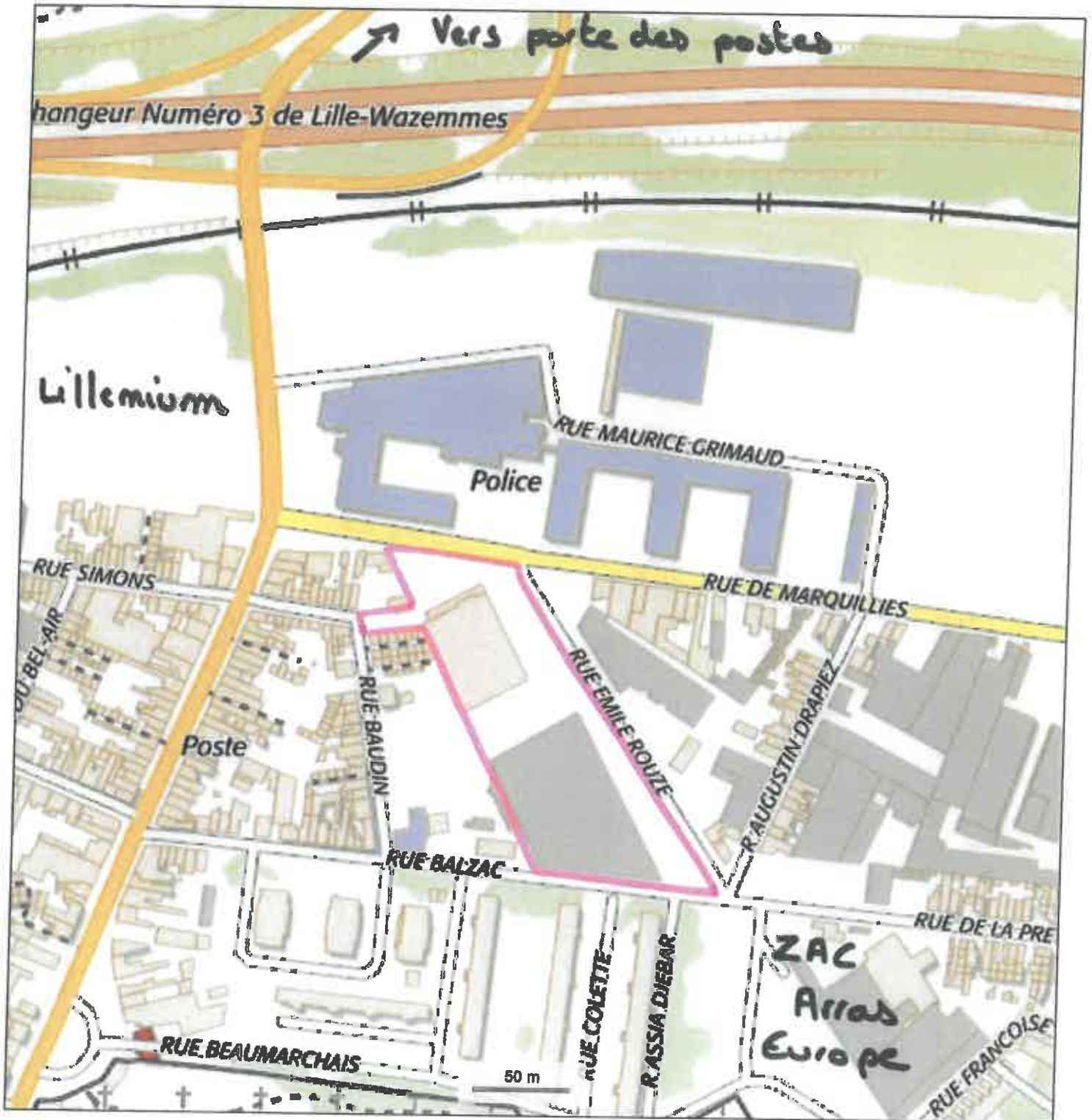


© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/marchés-lygées

 : Localisation du projet

SARL LES DUNES DE FLANDRES
 Résidence L. Nouvel Héritage
 2, Rue Leday B.P. 80630
 80100 ABBEVILLE
 RCS Amiens 488 888 659

Plan de situation (2/4)



© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 03' 02" E
Latitude : 50° 36' 54" N

 : Emprise du projet

SARL LES DUNES DE FLANDRES
 Résidence Le Nouvel Hermitage
 2, Rue Leday B.P. 80630
 80100 ABBEVILLE
 RCS Amiens 498 266 688

Département :
NORD

Commune :
LILLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant :
LILLE I
CITE ADMINISTRATIVE RUE GUSTAVE DELORY 3EME ETAGE 59018
59018 LILLE Cedex
tél 03-20-95-65-53 -fax 03-20-95-65-57
cdf.lille-1@dgfip.finances.gouv.fr

Section : DR
Feuille : 000 DR 01

 : Emprise du projet.

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/5000

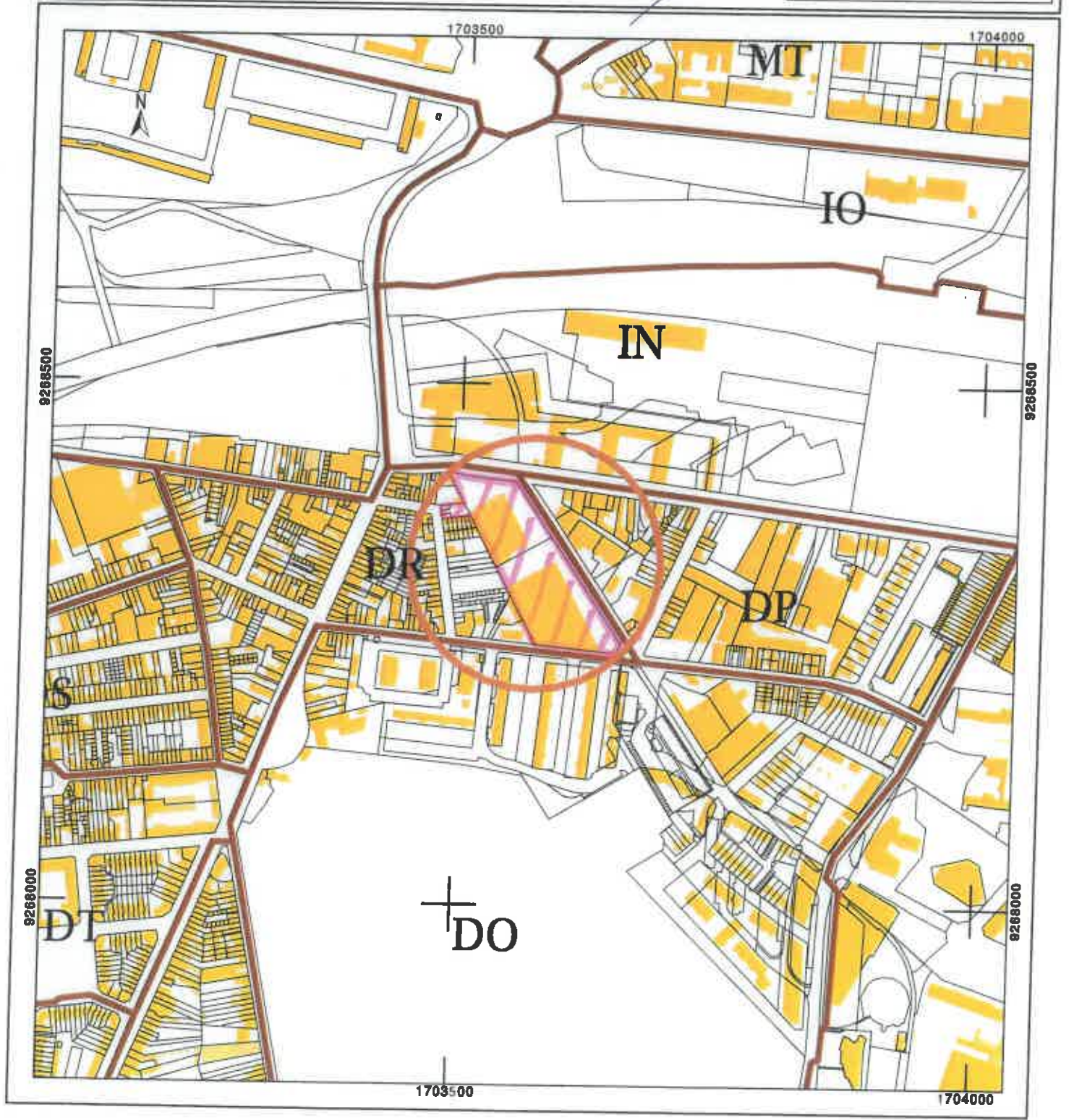
SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leday B.P. 80630
80100 ABBEVILLE
REG AM 1014 408 885 883

Date d'édition : 27/03/2017
(fuseau horaire de Paris)

Cet extrait de plan vous est délivré par :

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

cadastre.gouv.fr



Informations littérales relatives à 5 parcelles sur la commune : LILLE (59).

Références de la parcelle 000 DR 410

Référence cadastrale de la parcelle	000 DR 410
Contenance cadastrale	40 mètres carrés
Adresse	5 RUE BAUDIN 59160 LILLE

Références de la parcelle 000 DR 409

Référence cadastrale de la parcelle	000 DR 409
Contenance cadastrale	38 mètres carrés
Adresse	1 RUE BAUDIN 59160 LILLE

Références de la parcelle 000 DR 487

Référence cadastrale de la parcelle	000 DR 487
Contenance cadastrale	7 058 mètres carrés
Adresse	6 RUE BALZAC 59160 LILLE

Références de la parcelle 000 DR 470

Référence cadastrale de la parcelle	000 DR 470
Contenance cadastrale	4 519 mètres carrés
Adresse	18 RUE DE MARQUILLIES 59160 LILLE

Références de la parcelle 000 DR 130

Référence cadastrale de la parcelle	000 DR 130
Contenance cadastrale	249 mètres carrés
Adresse	3 RUE BAUDIN 59160 LILLE

Total superficie terrain du projet : 11 904 m²

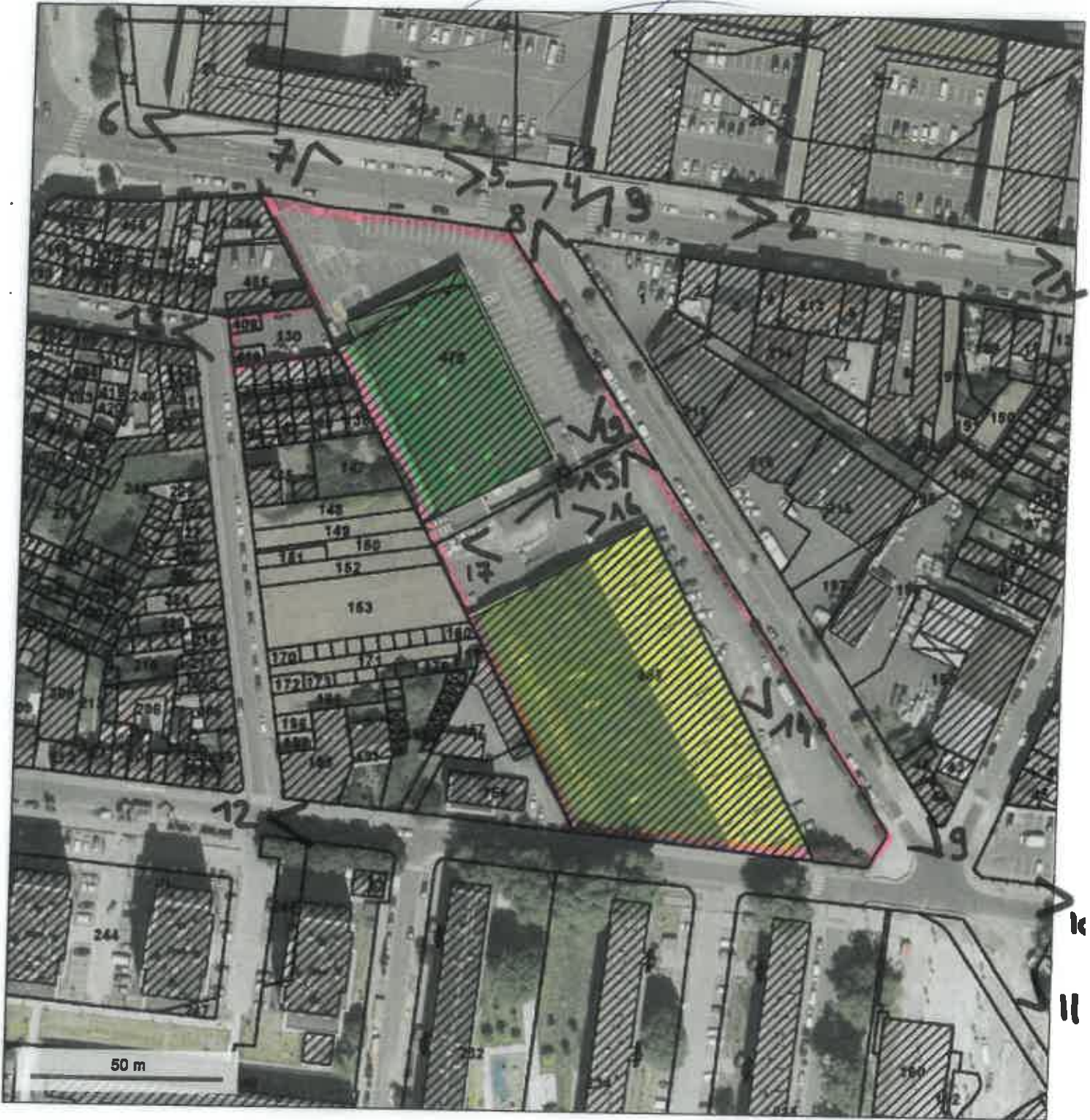
SARL LES DUKES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leday B.P. 80830
80100 ABBEVILLE
Rég. Com. n°88 888 888

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

Vue du ciel

SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Héritage
2 Rue Leday B.P. 80630
80100 ABBEVILLE
RCS Amiens 408 855 659

(1/2)



Prises de Vue des photos (photos 1 à 19) : <


- : Emprise du projet
- : Ancien magasin REXEL incendié
- : Ancien supermarché INTERMARCHÉ qui n'est plus en activité, loca actuellement loué à une association bénévolement.

Vue du ciel



© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 03' 03" E
 Latitude : 50° 36' 51" N

 : Emprise du projet

SARL LES DUNES DE FLANDRES
 Résidence Le Nouvel Harmitage
 2, Rue Leday B.P. 80630
 80100 ASBEVILLE
 RCS ARRAS 403 883 659

SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Lefay B.P. 80830
80100 ABBEVILLE
RCS Amiens 401 888 819



SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Loday B.P. 80630
80400 ABBEVILLE
RCS Arras 498 108 450

2)



SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leday B.P. 80630
80100 ABBEVILLE
RC Sirene 408 888 859

3)



SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leday B.P. 80630
80100 ABEVILLE
RCS Arras n° 08 888 811



UNION DES BOURGEOIS DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Herminet
2, Rue Leday B.P. 80630
80100 ABBEVILLE
RCS Amiens 400 998 225

5)



SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Lerday B.P. 80630
80100 ABBEVILLE
RCS Amiens 401 018 659

6)

Hôtel
de Police



SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leday B.P. 80630
80100 ABBEVILLE
RCS Amiens 308 838 859

7)



SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leday B.P. 80630
80100 ABBEVILLE
RCS Amiens 408 38 35 59

8)



SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leday B.P. 80630
80100 ABBEVILLE
RC SIRENE 408 868 559

AR CONCEPT ENERGIE



SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leday B.P. 80630
80100 ABBEVILLE
RCS Amiens n° 8 00 659

10)



11)

SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Héritage
2, Rue Ledoy B.P. 80630
80100 ABBEVILLE
RCS Amlens 408 328 859



SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Léonard, B.P. 80030
BOYONNEVILLE
RCB Amiens tél. 229 659

12)

25.01.61



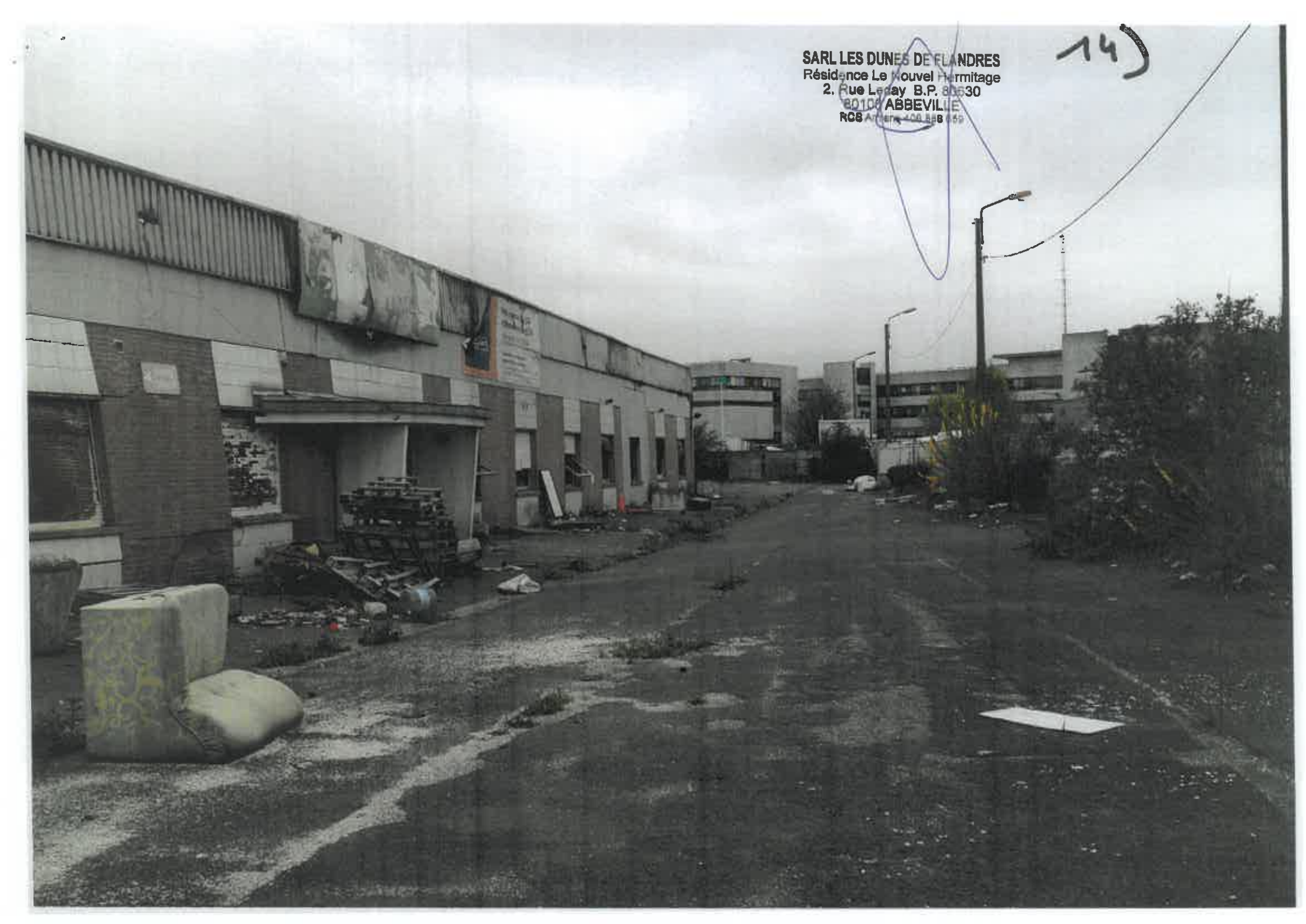
SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Deday B.P. 88630
80100 ABBEVILLE
RCS Amiens 408 888 559

132



74)

SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leclay B.P. 80530
80100 ABBEVILLE
RCS ABBEVILLE 400 548 059



SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2. Rue Leday, B.P. 80000
80100 ABBEVILLE
*GB Amien 408 888 888

15)



SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leday B.P. 80680
80100 ABBEVILLE
RCS Amiens 408 888 888

16)



SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Léday B.P. 80630
80100 ASSYVILLE
RCS Amiens 204 888 810

17



18)

SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leda B.P. 80090
80100 ABBEVILLE
RCS Amiens 408 888 819



MOBILES
D'OCCASION



ENTREE

J. THOUZ

SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leday - B.P. 80630
80100 ABBEVILLE
RCB Amiens 408 888 955

03 20 41 41 41





Nota: Les hypothèses amenant à ces estimations quantitatives sont les suivantes:
 - Gabarit et alignement repris sur les schémas directeurs
 - Implantation de bâtiments de 11m pour les lots Intermarché et Rexel

113

(A1 A2) LOT A: INTERMARCHÉ
 SP 5200m²
 dont
 SP commerces/activités 550m²
 SP logements 4650m²
 SHAB 4300m²
 environ 70 logements

Hypothèse Stationnement:
 uniquement sur le lot A2: en R-1 et Rdc sur la rue Rouze

(B) LOT B: REXEL
 SP 7400m²
 dont
 SP commerces 100m²
 SP logements 7300m²
 SHAB 7000m²
 environ 116 logements

Hypothèse Stationnement:
 intégralement en sous sol

TOTAL
 SP 12600m²
 dont
 SP commerces/équipements 650m²
 SP logements 11950m²
 SHAB 11300m²
 environ 186 logements

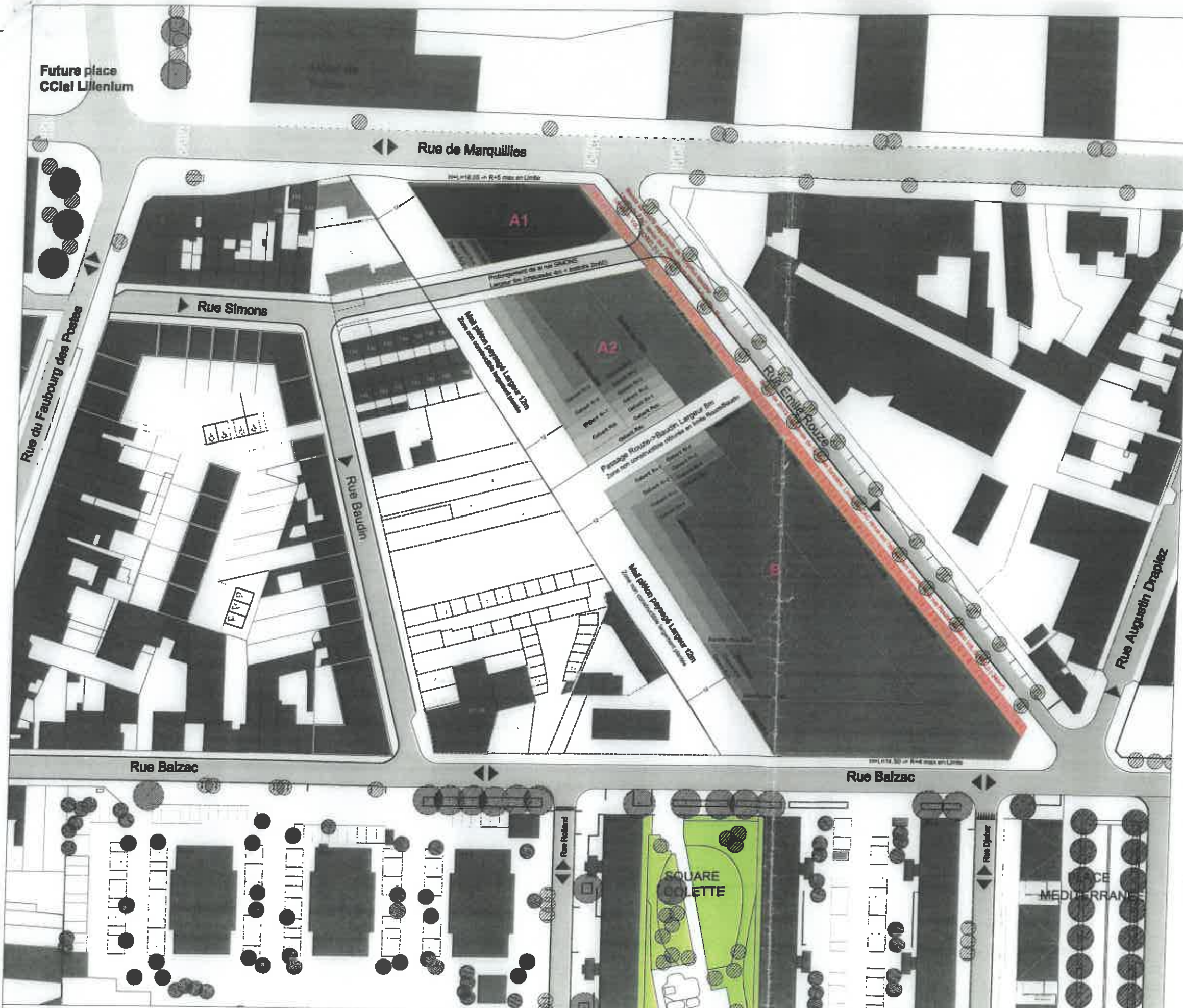
SHAB 11300m²
 environ 186 logements

Estimation budgétaire:
 VRD Mall paysager/prolongement rue Simons

Mall Paysager
 Coût moyen: 195 Euros HT/m²
 Compris: installation chantier, terrassement, réseaux divers, assainissement, tamponnement, surfaces piétonnes minérales, arbres, espace planté, mobilier, serrurerie, éclairage, aléas
 Non compris: requalification des héberges
 Surface sur terrain A: 1025m²
 Surface sur terrain B: 1065m²

Prolongement rue Simons
 Coût moyen: 1750 Euros HT/ml
 Mètre linéaire sur le terrain A: 60ml
 (voirée carrossable 4m + trottoirs 2m50, 9m total)
 Compris: installation chantier, travaux de démolition, surfaces minérales, assainissement, réseaux divers
 Nota pour la constitution des trottoirs: bordures belges et pavés béton 20x20

SARL LES DUNES DE FLANDRES
 Résidence Le Nouvel Hermitage
 2, Rue Leday B.P. 80630
 80100 ABBEVILLE
 RCS Amiens 408 888 659



Notes: 213

Les lots Intermarché et Rexel feront chacun l'objet d'un permis de construire.

Statut des voies privées:
 Ces PC incluront la réalisation du mail paysager, le prolongement de la rue Simons et les traversées piétonnes. Ces différentes voies privées ou destinées à une future rétrocession ne créent pas de nouvel alignement (ou bande de 15m).
 Les gabarits sur l'ensemble des lots sont réglés par des prospect tracés depuis les limites actuelles de l'emprise foncière des terrains.

Limite de la Zac Arras Europe:
 Cette limite est revue, par la Ville de Lille et la Sorell, à une distance de 2m75 de la limite actuelle de l'emprise foncière des lots.
 Cette bande de 2m75 sera rétrocedée en vue du projet d'élargissement de la rue Rouze et la création du mail piétonnier.
 La surface de cette bande de 2m75 est à déduire de la surface de l'emprise foncière pour le calcul des emprises maximales ainsi que pour les % minimum d'espace vert à réaliser.

NB: Les hauteurs inscrites dans ce document sont données après une analyse réglementaire du PLU; ces dernières ne se substituent pas aux préconisations faites sur les schémas directeurs.

Rappel Art. du PLU et réglementation en Zone UB:

Emprise:
 50% pour les programmes à dominante logement
 75% dans les autres cas

Espace planté:
 25% dont la moitié en pleine terre, l'autre moitié peut être réalisé en toiture ou terrasse végétalisée

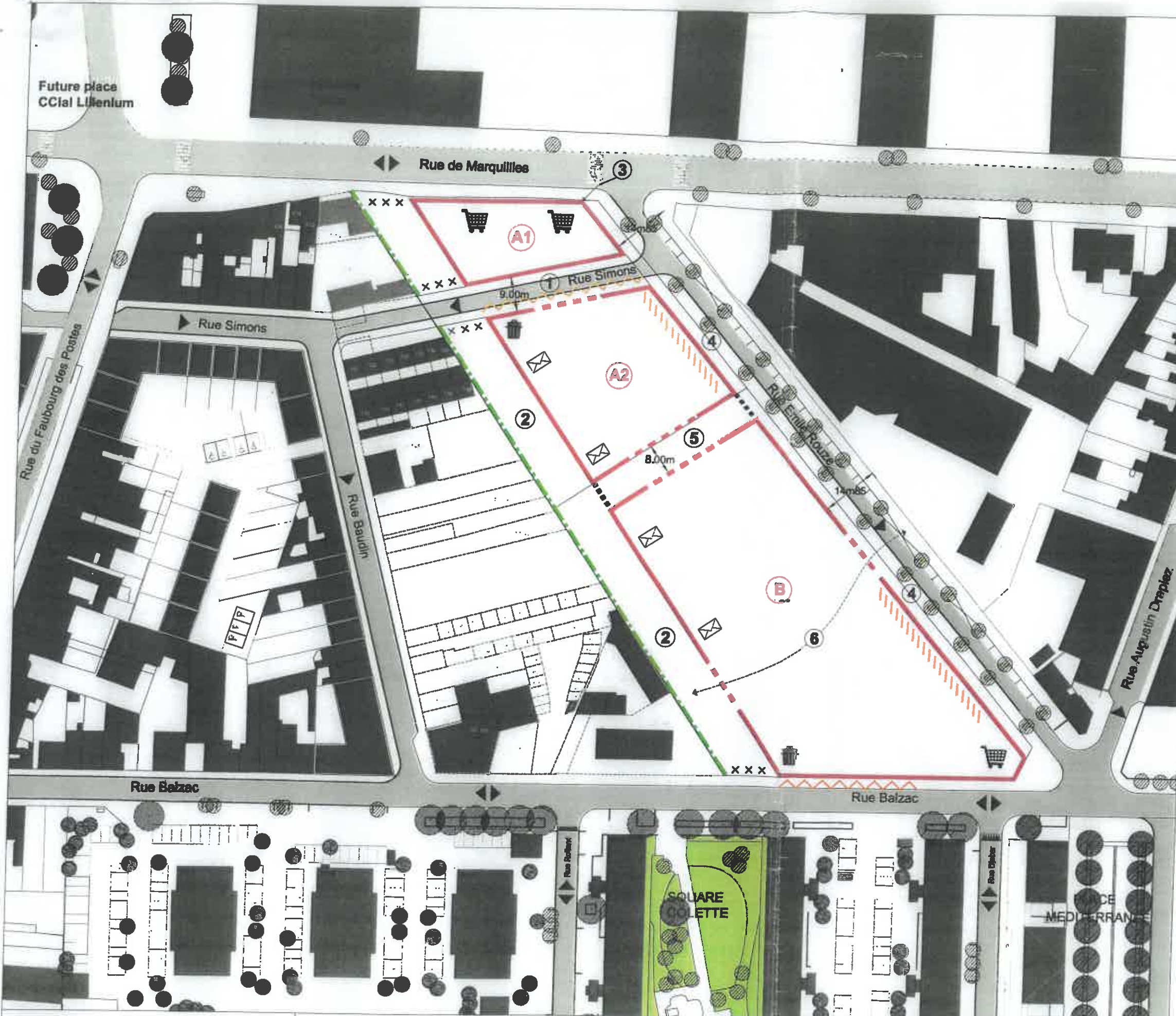
Implantation par rapport aux limites séparatives:
 Bande des 15m: Pas de retrait si juxte la limite
 1m + 60°
 Bande 15-30m: 3m périphérique 3m20 max
 1m+45°
 Bande 30m et +: 3m périphérique 3m20 max
 1m+35°

Hauteur:
 H=L

Stationnement automobile:
 1Place/Logement
 0.5Place/Logement locatif social

Stationnement cycles:
 0.75m²/T2 et -
 1.5m²/T3 et +

SARL LES DUNES DE FLANDRES
 Résidence Le Nouvel Hermitage
 2, Rue Leday B.P. 80630
 60100 ABBEVILLE
 RCS Amiens 403 855 859

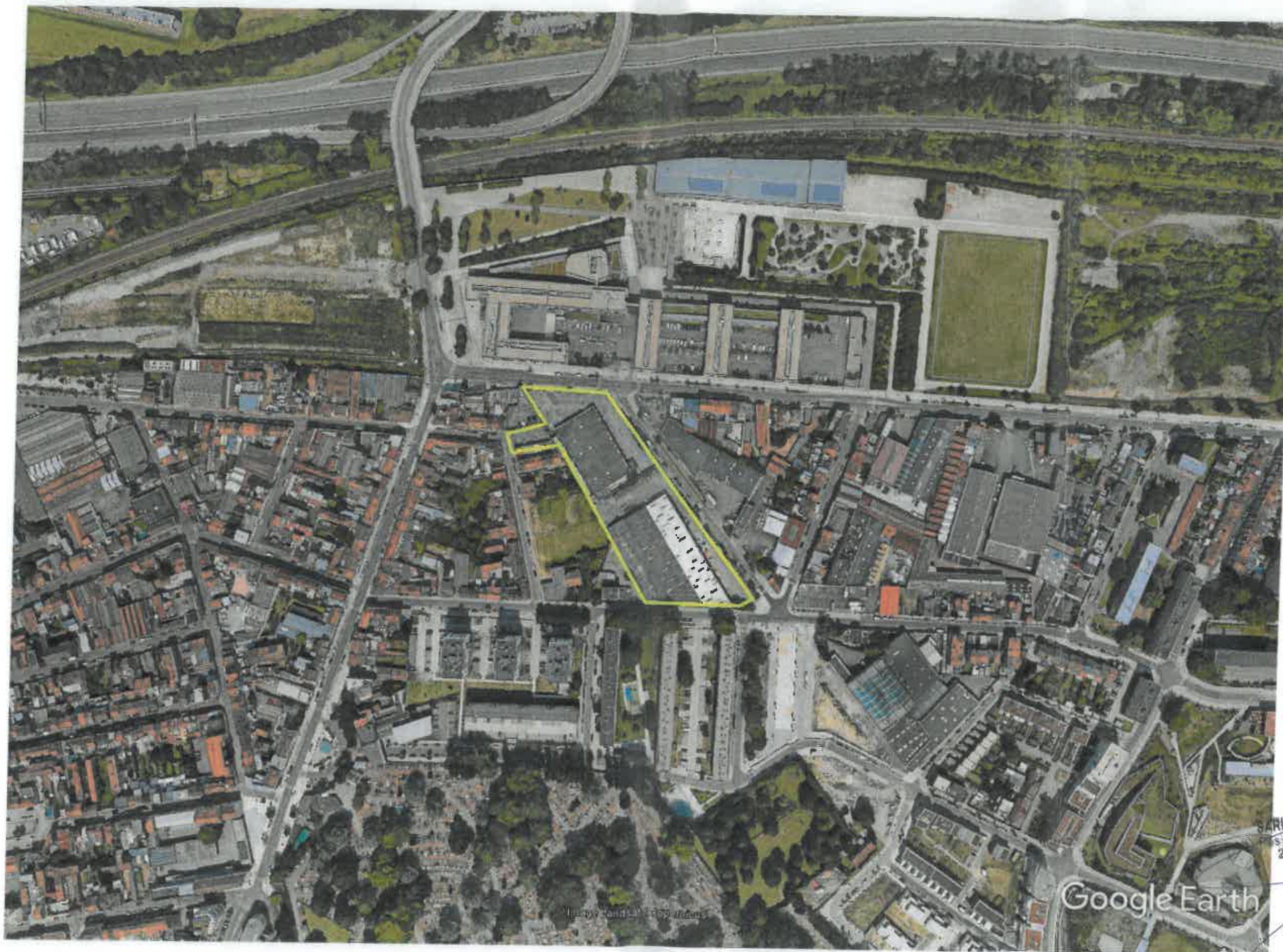


- A1** Terrain Intermarché
Gabarit R+6 sur la rue de Marquilles
 - A2** Terrain Intermarché
Gabarit R+3 continu sur la rue Rouze
Gabarit R+5 discontinu sur la rue Rouze
Gabarit R+2 sur le mail paysagé (gabarit PLU)
 - B** Terrain REXEL
Gabarit R+3 continu sur la rue Rouze et la rue Balzac
Gabarit R+5 discontinu sur la rue Rouze et la rue Balzac
Gabarit R+2 sur le mail paysagé (gabarit PLU)
 - 1** Le tracé de la rue Simons prolongée sera arrêté en concertation avec les services de la MEL. Cette rue est destinée à être rétrocedée à la MEL (cf. note explicative)
 - 2** Mail paysager: piétonnier et non carrossable, avec dispositif interdisant l'accès véhicule en limite. Le mail sera largement planté, le projet d'aménagement sera arrêté en concertation avec les services de la Ville de Lille. Ce mail est destiné à être rétrocedé à la VdL (cf. note explicative)
 - 3** Limite de la Zac Arras Europe : cette limite a été revue à une distance de 2m75 par rapport à la limite de l'emprise foncière actuelle sur la rue Rouze.
 - 4** Mail piétonnier: Elargissement de la rue Rouze avec mail piéton d'une largeur de 6m. Ce projet d'aménagement est réalisé par la Sorell pour la Zac Arras-Europe
 - 5** Traversée piétonne: traversée privée et piétonne fermée en limite. Emprise non bâti, largeur minimal 8m. NB: L'établissement d'une servitude de cour commune est souhaitable sur cette emprise afin de permettre la tenue d'un front bâti constant sur le mail paysager et assurer la cohérence globale du projet.
 - 6** Traversée piétonne: traversée à localiser, privée et piétonne fermée en limite. Emprise non bâti, largeur minimale 8m.
- Alignement continu obligatoire
 - - - Clôture avec transparence maximale sur le jardin
 - ~ partie de façade réservée à l'unique accès automobile du lot
 - /// partie de bâtiment pouvant accueillir du stationnement en Rdc
 - 🛒 Commerces ou activités en rdc HSP 4m00 minl
 - 🗑️ Locaux déchets collectifs servant les logements implantés sur le mail
 - Les héberges devront faire l'objet d'un projet de requalification en accompagnement du projet pour le mail
 - ■ ■ Clôture de la traversée piétonne avec transparence rue Rouze/Mail paysager.
 - x x x Dispositifs interdisant l'accès aux véhicules sur le mail piéton
 - ✉ Adressage sur le mail paysager

NB: La programmation habitat se référera au cahier des charges du service habitat de la ville de Lille.

SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leclerc B.P. 80030
80100 ARBEVILLE
RCS Amiens 408 888 655

Plan de situation (4/4)



SARL LES DUNES DE FLANDRES
s de Le Nouvel Héritage
21 Rue Leday B.P. 60330
80100 ABBEVILLE
R.E.S. Amiens 496 688 659

Google Earth

pieds
mètres

2000

700





© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 03' 20" E
Latitude : 50° 37' 09" N

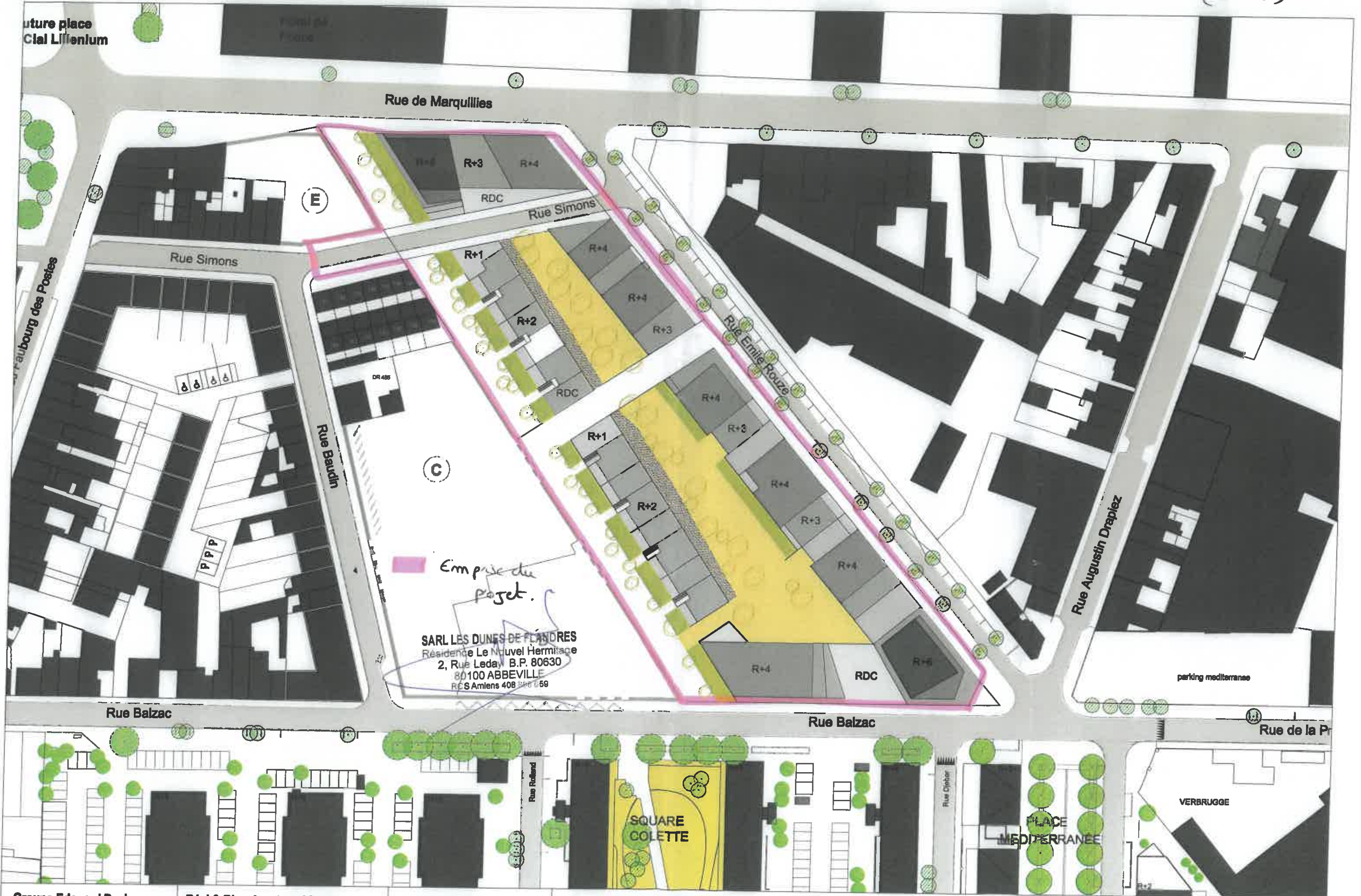
vue Emile Rouzé (59000 Lille)

SARL LES DUNES DE FLANDRES
 Résidence Le Nouvel Hermitage
 2, Rue Lejay B.P. 80830
 80100 ABBEVILLE
 R888 AM 888 888 888

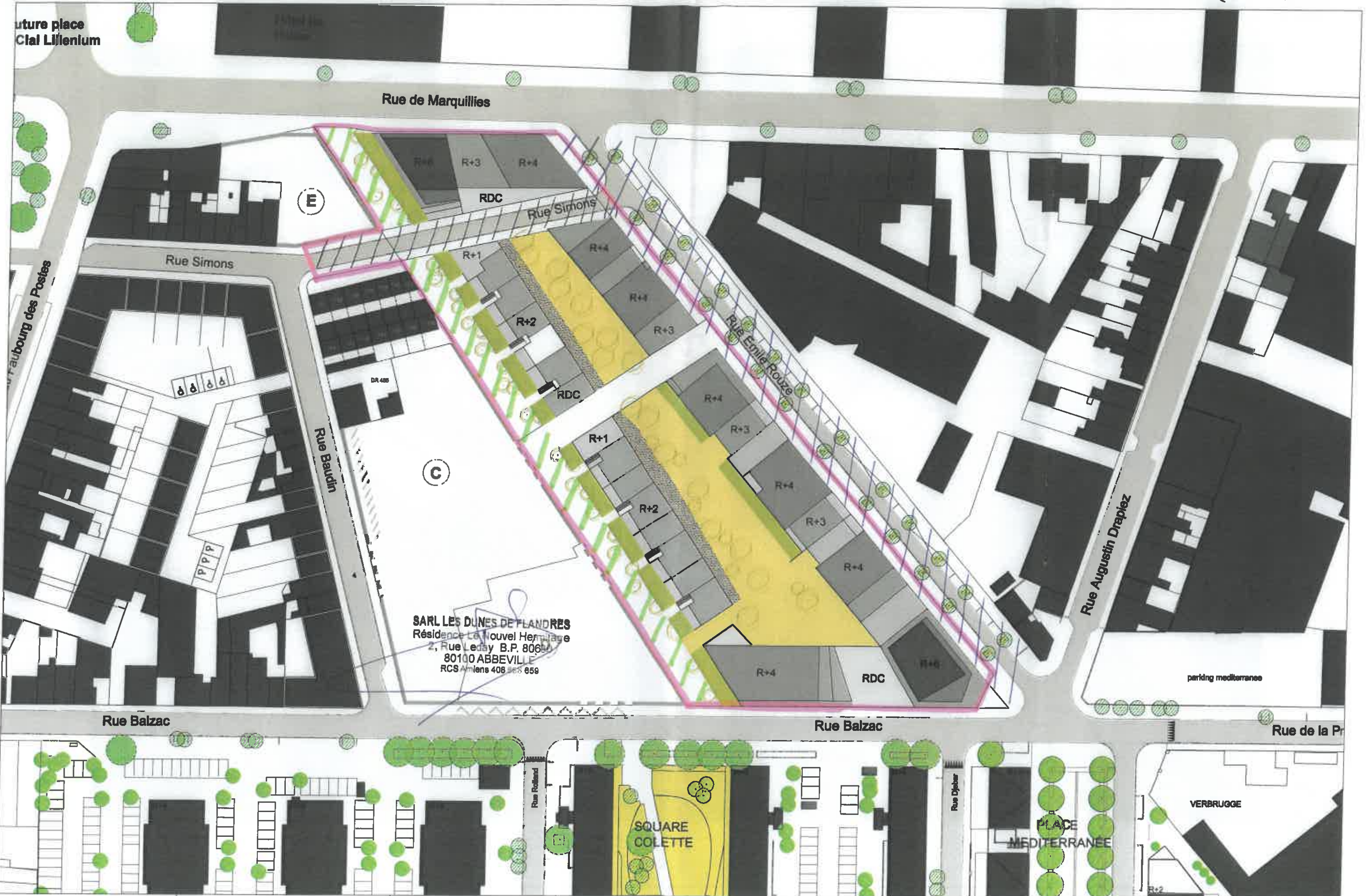


- ▶ accès hall logements collectifs
- ▶ accès logements individuels par frontage
- ▶ accès commerces et bureaux
- Accès au jardin

SARL LES DUNES DE FLANDRES
 Résidence Le Nouvel Hermitage
 2, Rue Leroy B.P. 80630
 80100 ABBEVILLE
 RCS Amiens 488 886 555



Groupe Edouard Denis	Béal & Blanckaert, architectes	Roxel, Lille Sud	Plan de Rez de chaussée			26-01-2017
Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'oeuvre	Projet	Objet	Phase	Echelle	Date



Groupe Edouard Denis	Béal & Blanckaert, architectes	Rexel, Lille Sud	Plan de Rez de chaussée	26-01-2017
Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Projet	Objet	Phase
	élargissement et aménagement de la rue Emile Rouzé	Mail piéton reliant la rue Balzac à	Emprise projet. Prolongement de la rue Simons. Arc en et sortie du parking souterrain	Echelle
				Date

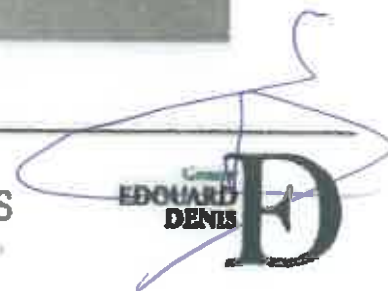


ILOT REXEL - ESQUISSE

□ → *Le projet*

SARL LES DUNES DE FLANDRES
Résidence Le Nouvel Hermitage
2, Rue Leday B.P. 80630
80100 ABBEVILLE
RCS Amiens 408 888 659

BÉAL & BLANCKAERT ARCHITECTES

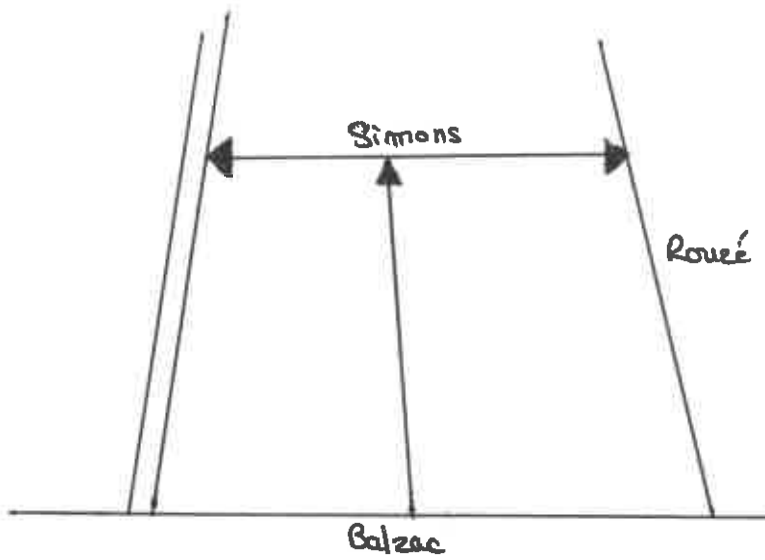


Note explicative sur les places de stationnement

- **1 Place par logement : 214 places**
- **1 place pour 120 m² de surfaces commerciales et d'activité : 16 places**
- **1 place suppl. par tranche de 5 logements à compter du 40^{ème} logement (places visiteurs Arras-Europe 140 logements concernés) : 20 places**

Schéma sur le nouveau sens de circulation

Décision de la MEL



Note explicative sur la rétrocession

MAIL :

Le mail piétonnier ainsi que l'éclairage public, le mobilier urbain et la végétation seront rétrocédés aux organismes compétents de la Ville de Lille.





RUE SIMONS :

Le prolongement de la rue Simons (voirie et trottoirs) sera rétrocédé aux organismes compétents de la MEL.

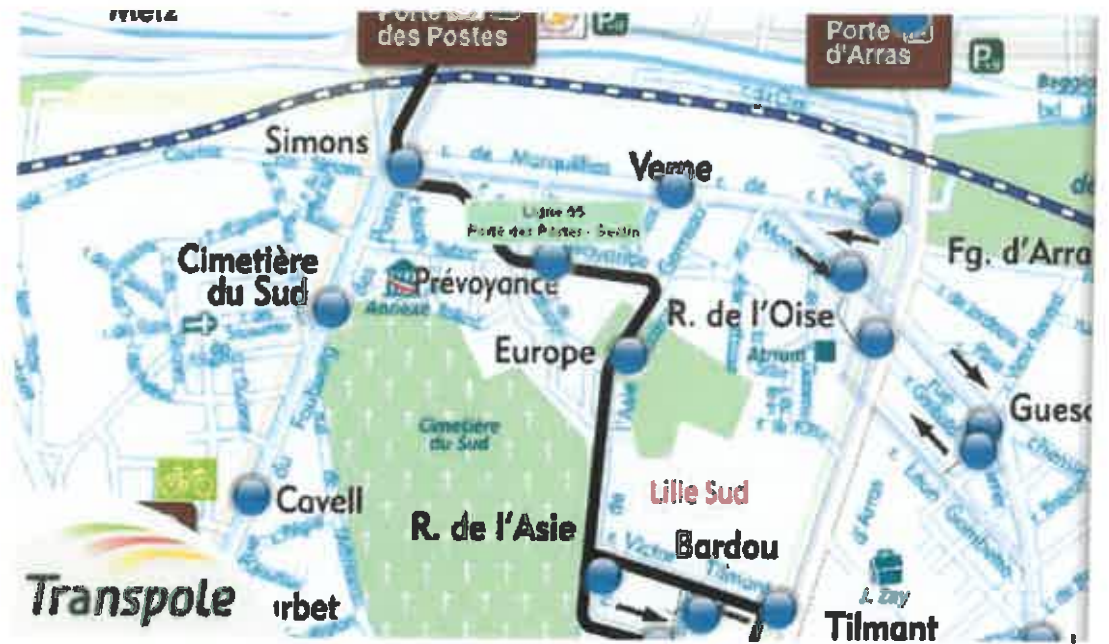
L'éclairage, le mobilier urbain et la végétation seront rétrocédés aux organismes compétents de la Ville de Lille.



LEGENDE

-  Axes de liaison Est-Ouest
-  Voies de liaison Nord-Sud
-  Voies internes des quartiers
-  Voies de dessertes des îlots





Ligne 55 – Porte des Postes – Seclin



Ligne 50 – Vendeville – Faches – Portes des Postes



Métro ligne 2 – CH Dron – Saint-Philibert

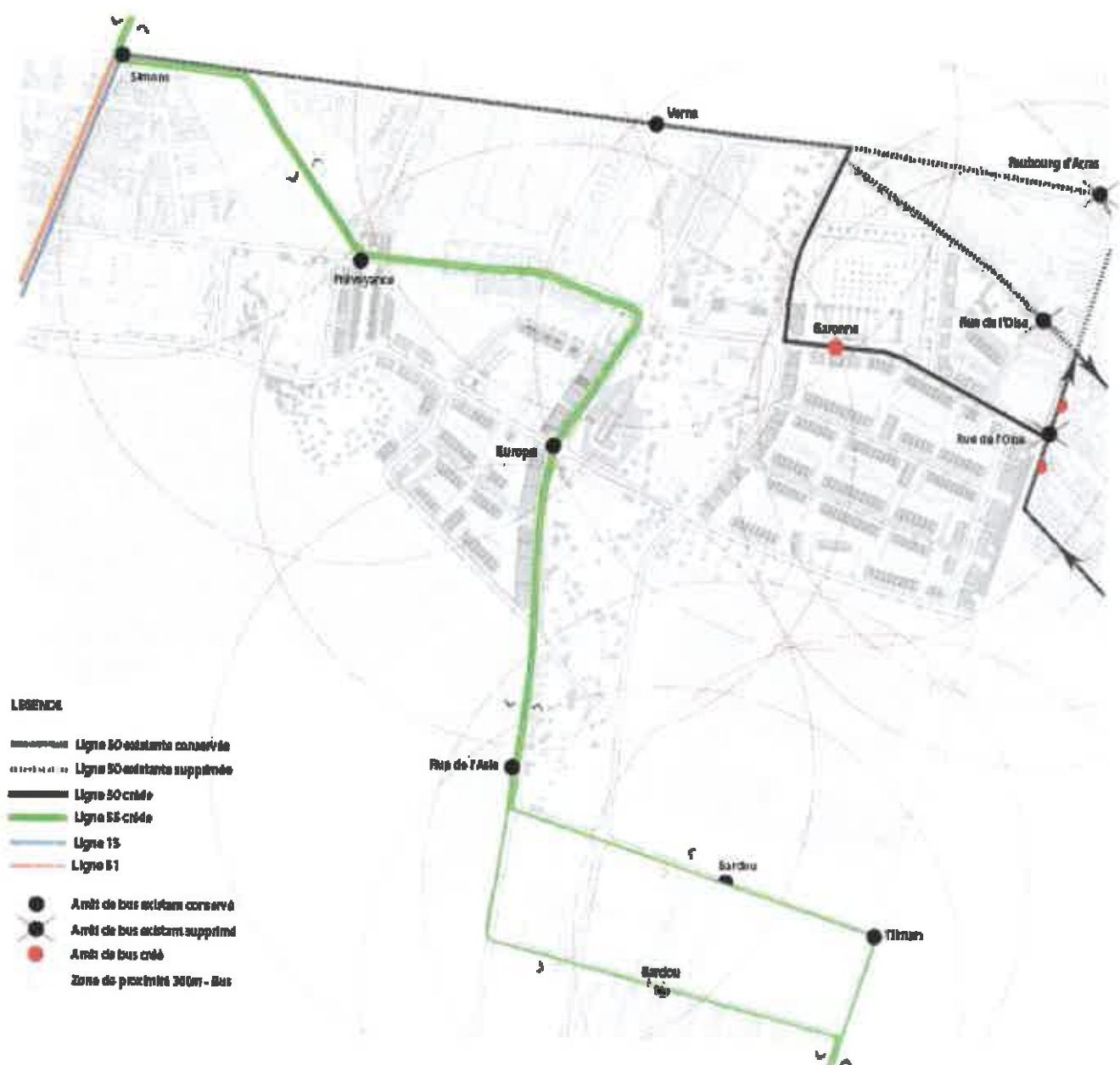
Les transports en commun

Le projet urbain propose de modifier le tracé des lignes de bus n°50 et n°55 afin de mieux desservir le quartier.

La ligne n°50 continue d'emprunter la rue de Marquillies. Elle emprunte ensuite la rue de la Seine puis l'axe de liaison Nord pour desservir notamment la nouvelle place Garonne et la nouvelle place d'Arras.

La ligne n°55 conserve son itinéraire actuel, sauf au Nord où elle emprunte la rue de Rouzé à double sens.

Figure 36 : les cheminements proposés pour les bus (source: plan directeur avril 2009)



A : MONSIEUR WALLRICH	DE : ADRIEN PLUQUET
E-MAIL : G.WALLRICH@EDOUARDDENISPROMOTION.FR	DATE : LUNDI 15 MAI 2017
SOCIÉTÉ : GROUPE EDOUARD DENIS PROMOTION	NOMBRE DE PAGES (1ERE PAGE INCLUSE) : 2
REF:	NOS RÉFÉRENCES : ML15.119

URGENT POUR AVIS COMMENTAIRES REPONSE CONFIDENTIEL

Objet : Construction de 214 logements collectifs, Site REXEL à LILLE (59)

Conformément à votre demande, nous vous confirmons la réalisation d'une étude géotechnique d'avant-projet de classe G2AVP pour le compte de BOUYGUES IMMOBILIER en date du 10/07/15 et référencée ML15.119.

Dans le cadre de cette étude, une étude microgravimétrique a été initialement réalisée en vue de la recherche et de la caractérisation d'éventuelles cavités souterraines compte tenu de la localisation de la zone d'étude (référence cadastrale DR 487) en zone bleue du PER (Plan d'Exposition aux Risques), c'est-à-dire potentiellement concernée par le risque d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines.

Cette étude a été réalisée selon un maillage 6m x 6m portant le nombre de stations de mesure à 130 et a permis de mettre en évidence une zone d'anomalie négative sur une surface de l'ordre de 2500 m².

A l'issue de l'étude microgravimétrique, 20 forages destructifs de contrôle de recherche de vides descendus à 15 m de profondeur sous le niveau du terrain naturel ont été réalisés au droit de la zone d'anomalie négative.

De l'ensemble des forages destructifs dûment réalisés, il en ressort qu'aucun vide franc ni même remblayé n'a été rencontré jusque 15 m de profondeur.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur, nos sentiments les plus distingués.

A. PLUQUET
Ingénieur d'études



C. LACHERE
Directeur d'agence

